

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Hamid HAMLIL à Virginie REY, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 février	Le 18 février	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	44

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-02-28 Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021-Réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et création d'un bassin d'orage

Rapporteur : Gilles COURGEY

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

La station d'épuration de Beaucourt est de type boues activées, de 7 000 eqhab du début des années 90. La mise aux normes de la station d'épuration apparaît indispensable afin de fiabiliser et optimiser son fonctionnement. L'objectif de la réhabilitation est de fiabiliser et optimiser son fonctionnement, tant en volume qu'en rendement, dans l'objectif de réduire au maximum l'impact sur le milieu naturel.

Les travaux sur la station existante ont pour objet la réhabilitation en profondeur de la station d'épuration (filière eau et filière boues). Les travaux consisteront à fournir et installer des équipements d'amélioration du process de la filière eau et de la filière boues, y compris travaux de génie civil, équipements mécaniques, électriques, hydrauliques, automatismes. Afin de réduire les rejets en temps de pluie, un bassin rectangulaire d'orage de 1110 m³ sera créé. Il permettra avec le bassin existant (360 m³), de tamponner un volume d'eaux usées de 1470m³.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De solliciter une aide financière au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 544 010,00 euros ;**
- **D'adopter l'opération qui s'élève à 2 730 000,00 euros HT, soit 3 276 000,00 euros TTC ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

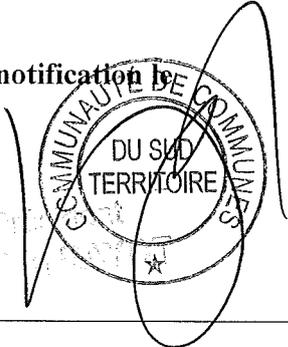
Dépenses HT estimées Assainissement		Recettes HT estimées Assainissement	
Réhabilitation station d'épuration	1 612 000,00 €	État DSIL 2021 (20%)	544 010,00 €
Création bassin d'orage	948 000,00 €	DETR (3%)	80 000,00 €
Maitrise d'œuvre	117 000,00 €	Agence de l'eau (40 %)	1 105 990,00 €
Etudes géotechniques, contrôles techniques, SPS, forage	53 000,00 €	Autofinancement (CCST)	1 000 000,00 €
Total dépenses	2 730 000,00 €	Total recettes	2 730 000,00 €

- **D'indiquer un commencement d'exécution en mars 2021 pour une durée de 14 mois,**
- **D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.**

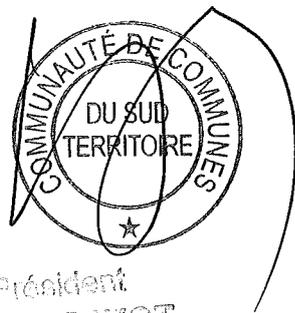
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,



Le Président,



Le Président
Christian RAYOT